

# COMMUNE d'AUTREVILLE



.....▶ **Risques Majeurs**

└─▶ **Les bons réflexes**

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**  
(D.I.C.R.I.M.)

*à conserver*

# Risques Majeurs et Information Préventive



Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est par définition un risque peu probable, mais qu'il importe de ne pas négliger.

Il se caractérise essentiellement par :

- sa gravité lourde à supporter par les populations
- sa fréquence faible, au point qu'on risque de l'oublier

On distingue deux types d risques majeurs :

- les risques naturels ( inondations, coulées de boues, séisme . . . )
- les risques technologiques ou industriels (explosions, émanations de gaz . . . )

Le **DICRIM** ( Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ) a pour objet de vous informer sur la nature des risques, sur les mesures préventives et surtout sur les consignes à suivre en cas d'urgence.

Ce document s'appuie sur le **DDRM** ( Document Départemental des Risques Majeurs ) approuvé le 31/12/2001 et modifié le 30/05/2006 et le **DCS** ( Document Communal Synthétique ) d u 22/11/2004, établis par la Préfecture

De ces documents, il ressort que notre commune, incluse dans le **PPRI** ( Plan de Prévention des Risques d'Inondation ) de la vallée de l'Oise ( révisé le 21/03/2005 ) n'est concernée que par le seul risque inondation.

Néanmoins, comme toute agglomération, nous pouvons être concernés par d'autres risques, notamment d'origine technologique. La proximité d'établissements utilisant des substances visées par les directives SEVESO II, implantées sur le territoire de Chauny peut nous exposer à de tels risques

# Les Inondations

*Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variable. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.*

*Elle peut se traduire par un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales.*

## Risques dans la commune :

essentiellement inondation de plaine par débordement du Bras Saint Lazare.

## Prévention :

- le service de Navigation de la Seine est chargé d'établir les avis de crues, qui sont transmis au Maire par les services préfectoraux
- les zones exposées aux inondations sont définies dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (consultable en mairie )
- ces risques sont pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme

## Consignes de sécurité : que faire ?

### Avant :

- fermer portes et fenêtres
- couper le gaz et l'électricité
- amarrer les cuves
- faire une réserve d'eau potable
- prévoir une éventuelle évacuation des habitations

### Pendant :

- s'informer de la montée des eaux ( mairie, radios locales..)
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

### Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

***Dans tous les cas, il ne faut jamais s'engager, que ce soit à pied ou en voiture dans une zone inondée***

# Les Coulées de boue

*Une coulée de boue est le déplacement brutal d'une couche superficielle de terre, à la suite d'orages ou d'averses violentes. Elle est due à l'inclinaison du terrain et à la nature instable de cette couche. Elle se traduit par l'irruption de boue dans les habitations ou sur les voies publiques.*

## Risques dans la commune :

Même si les risques sont peu importants, la commune a fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles, pour coulées de boue, en 1994, 1997 et 1999.

## Prévention :

Création de fossés et entretien de ces derniers.

## Consignes de sécurité : que faire ?

### Avant :

- s'informer des risques encourus

### Pendant :

- fuir latéralement
- ne pas revenir sur ses pas
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

### Après :

- évaluer les dégâts et les dangers
- informer les autorités
- se mettre à la disposition des secours

# Les Tempêtes

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre dépressionnaire.

A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

Elle peut se traduire par :

- des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.
- des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain)
- des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...)
- des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables
- une détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

## Risques dans la commune :

La commune, comme l'ensemble du département et la plupart des régions en France est exposée au risque tempête.

## Prévention :

- il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine qu'il s'agisse des bâtiments (en particulier constructions légères ou anciennes et toitures) ou des arbres.
- METEO FRANCE diffuse des Bulletins Régionaux d'Alerte Météorologique (B.R.A.M.) en direction des services de la Protection Civile. Ces services informent ensuite le Préfet qui transmet l'alerte au Maire,

## Consignes de sécurité : que faire ?

### Avant :

- rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- gagner un abri en dur
- rentrer le bétail et le matériel
- vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde

### Pendant :

- s'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radio...), des consignes des autorités
- se déplacer le moins possible : en voiture rouler lentement

### Après :

- évaluer les dangers et agir
- réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment...) couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- ne pas toucher les câbles tombés à terre

# Le Risque Industriel

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Chaque installation classée est ainsi potentiellement susceptible de développer un tel risque. Afin de prévenir ce type d'accident, les établissements les plus dangereux sont soumis à une législation stricte et des contrôles réguliers.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- l'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie
- l'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par onde de choc
- la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

**Ces manifestations peuvent être associées**

## Risques dans la commune :

Même si la commune d'Autreville n'est pas répertoriée comme commune à risque connu, la proximité des établissements industriels comme ARKEMA ou ROHMS & HAAS constitue un risque potentiel

## Prévention

- une réglementation rigoureuse encadre les activités de ces établissements industriels
- des plans de secours sont élaborés, rédigés et mis en œuvre par les industriels : les Plans d'Opération Interne (POI) développés pour tout incident ou accident interne aux établissements

## Protection

En cas de danger, l'alerte est donnée par radio locale et la sirène ( voir dernière page )

## Consignes de sécurité : que faire ?

Avant :

- connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes

Pendant :

- **dès le signal d'alerte** rejoindre le bâtiment le plus proche ( si le nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent )
- se confiner dans ce bâtiment : boucher toutes les entrées d'air ( portes, fenêtres, aérations, cheminées..), arrêter ventilation et climatisation
- s'éloigner des portes et fenêtres
- écouter la radio ( radio France et radios locales )
- ne pas fumer
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille ( eux aussi sont protégés )
- ne pas téléphoner
- se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Après :

- aérer le local de confinement

# Le Risque Transport de Matières Dangereuses TMD

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisations de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- ▶ l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc
- ▶ l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite...avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- ▶ la dispersion dans l'air ( nuage toxique ), l'eau et le sol de produits dangereux, avec risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact.

**Ces manifestations peuvent être associées**

## Risques dans la commune :

Même si la commune d'Autreville n'est pas répertoriée comme commune à risque connu, la proximité des établissements industriels comme ARKEMA ou ROHMS & HAAS constitue un risque potentiel

## Prévention

- ▶ une réglementation rigoureuse encadre les activités de ces établissements industriels
- ▶ des plans de secours sont élaborés, rédigés et mis en œuvre par les industriels : les Plans d'Opération Interne (POI) développés pour tout incident ou accident interne aux établissements

## Protection

En cas de danger, l'alerte est donnée par radio locale et la sirène ( voir dernière page )

## Consignes de sécurité : que faire ?

### Avant :

- ▶ connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

### Pendant :

- ▶ **si vous êtes témoin d'un accident** : donnez l'alerte ( pompiers : 18 , police ou gendarmerie : 17 , SAMU : 15 ) en précisant si possible le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le type de produit, la nature du sinistre
- ▶ **s'il y a des victimes** : ne pas les déplacer ( sauf en cas d'incendie ) et s'éloigner
- ▶ **si un nuage toxique approche** : fuir selon un axe perpendiculaire au vent , se mettre à l'abri ( confinement) ou quitter rapidement la zone ; se laver en cas d'irritation et se changer
- ▶ **si vous entendez la sirène** : confinez vous ( fermer les ouvertures, s'en éloigner, ne pas fumer, ne pas chercher à rejoindre les membres de la famille, ne pas téléphoner, ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation )

### Après :

- ▶ **si vous étiez confiné** : à la fin de l'alerte ( radio ou signal sonore de 30 secondes ) aérez le local de confinement

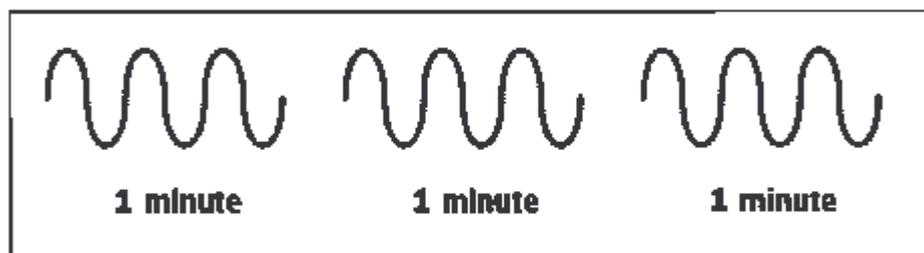
## Comment reconnaître le signal d'alerte ?

Pour les risques technologiques, en cas d'accident majeur, l'alerte est donnée par une sirène au son modulé (montant et descendant).

Ce signal dure trois fois une minute espacé de 3 secondes.

Cette sirène est testée le premier mercredi de chaque mois à 12h00, tous les dimanches à 12h00 et fonctionne en début et fin de braderie commerciale

### Alerte



Ne quittez pas votre abri avant la consigne des autorités.  
La fin d'alerte sera annoncée par une sirène au son continu durant trente secondes.

### Fin d'alerte



 Ecoutez le son de la sirène en appelant le numéro vert fourni par le Centre d'Information du Public sur les Risques et l'Environnement Industriel (CYPRES)  
Route de la Vierge - 13 500 Martigues - tél. 04 42 13 01 00  
<http://www.cypres.org>

**Numéro Vert 0 800 42 73 66**  
**APPEL GRATUIT**